

AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Valeur du point d'indice brut : 4,85 €

Rien n'est écrit
d'avance,
l'avenir nous
appartient !



Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

E : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr

E dgfip@cgt.fr

t : 01.55.82.80.80

Suivez-nous sur facebook ou twitter :

t : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)

f : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique principal 1ère classe	1 ^{er}	1 an	361
	2 ^{ème}	1 an	361
	3 ^{ème}	2 ans	368
	4 ^{ème}	2 ans	380
	5 ^{ème}	2 ans	393
	6 ^{ème}	2 ans	403
	7 ^{ème}	3 ans	415
	8 ^{ème}	3 ans	430
	9 ^{ème}	3 ans	450
	10 ^{ème}	-	473

PROMOTION

▶ Par Tableau d'avancement :

- **Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** du grade C2 - AAP ou ATP de 2^{ème} classe ;
- Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique Principal 2ème classe	1 ^{er}	1 an	361
	2 ^{ème}	1 an	361
	3 ^{ème}	1 an	361
	4 ^{ème}	1 an	361
	5 ^{ème}	1 an	361
	6 ^{ème}	1 an	365
	7 ^{ème}	2 ans	370
	8 ^{ème}	2 ans	380
	9 ^{ème}	3 ans	392
	10 ^{ème}	3 ans	404
	11 ^{ème}	4 ans	412
	12 ^{ème}	-	420

PROMOTION

▶ Par Tableau d'avancement :

- **Avoir atteint le 6^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT ;
- Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

▶ Ou Examen professionnel :

- **Avoir au moins atteint le 4^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT ;
- Et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique	1 ^{er}	1 an	361
	2 ^{ème}	1 an	361
	3 ^{ème}	1 an	361
	4 ^{ème}	1 an	361
	5 ^{ème}	1 an	361
	6 ^{ème}	1 an	361
	7 ^{ème}	3 ans	361
	8 ^{ème}	3 ans	361
	9 ^{ème}	3 ans	363
	10 ^{ème}	4 ans	372
	11 ^{ème}	-	382

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur principal ou géomètre principal	1 ^{er}	1	392
	2 ^{ème}	1	404
	3 ^{ème}	2	419
	4 ^{ème}	2	441
	5 ^{ème}	2	465
	6 ^{ème}	3	484
	7 ^{ème}	3	508
	8 ^{ème}	3	534
	9 ^{ème}	3	551
	10 ^{ème}	3	569
	11 ^{ème}	3	587

PROMOTION

▶ Par Tableau d'avancement :

- Avoir **au moins un an dans le 7^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ Ou Concours professionnel : (examen professionnel pour les géomètres)
- Avoir **au moins un an dans le 6^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre	1 ^{er}	1 an	363
	2 ^{ème}	1 an	369
	3 ^{ème}	2 ans	379
	4 ^{ème}	2 ans	390
	5 ^{ème}	2 ans	401
	6 ^{ème}	2 ans	416
	7 ^{ème}	3 ans	436
	8 ^{ème}	3 ans	452
	9 ^{ème}	3 ans	461
	10 ^{ème}	3 ans	480
	11 ^{ème}	4 ans	504
		12 ^{ème}	

PROMOTION

▶ Par Tableau d'avancement :

- Avoir **au moins un an dans le 8^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ Ou Concours professionnel (examen professionnel pour les TG) :
- Avoir **au moins atteint le 6^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré	
Contrôleur 2^{ème} classe ou Technicien Géomètre	1 ^{er}	1 an	361	
	2 ^{ème}	1 an	361	
	3 ^{ème}	1 an	361	
	4 ^{ème}	1 an	363	
	5 ^{ème}	2 ans	369	
	6 ^{ème}	2 ans	381	
	7 ^{ème}	2 ans	396	
	8 ^{ème}	3 ans	415	
	9 ^{ème}	3 ans	431	
	10 ^{ème}	3 ans	441	
	11 ^{ème}	3 ans	457	
		12 ^{ème}	3 ans	477
		13 ^{ème}		503

Valeur du point d'indice brut : 4,85 €

Inspecteur Divisionnaire Classe Normale		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		758
3 ^{ème}	3 ans	730
2 ^{ème}	3 ans	690
1 ^{er}	3 ans	659

Le grade d'IDIV CN est ouvert par Tableau d'avancement :

- Aux inspecteurs ayant atteint au moins le 8^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A ;
- La sélection est faite à partir de l'avis du directeur, du dossier et par un entretien avec un jury.

Inspecteur Divisionnaire Hors Classe		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		821
3 ^{ème}	3 ans	813
2 ^{ème}	2 ans 6 m	768
1 ^{er}	1 an 6 m	730

Le grade d'IDIV HC est accessible :

- Pour les IDIV de classe normale ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de leur grade et comptant 4 ans de services effectifs dans ce grade.
- En l'absence d'avis défavorable du directeur, les IDIV CN affectés sur un emploi administratif ou comptable d'IDIV HC à l'issue du mouvement, sont promus hors classe.

Échelon spécial en 2021

Administrateur des Finances publiques adjoint		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
Ech Sup		HEA*
7 ^{ème}	3 ans	830
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	821
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	806
4 ^{ème}	2 ans	768
3 ^{ème}	2 ans	730
2 ^{ème}	2 ans	695
1 ^{er}	2 ans	655

Le grade d'AFIPA est accessible par tableau d'avancement :

- Aux IP comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade ;
- Aux IDIV HC ayant atteint le 3^{ème} échelon.

La sélection est faite à partir d'un entretien par un comité d'évaluation des acquis de l'expérience et du dossier individuel.

*Échelon spécial en 2021 contingenté :
3 échelons, IM 881, 916, 963

Inspecteur Principal		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
10 ^{ème}		821
9 ^{ème}	3 ans	806
8 ^{ème}	3 ans	768
7 ^{ème}	2 ans 6 mois	730
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	690
5 ^{ème}	2 ans	650
4 ^{ème}	2 ans	605
3 ^{ème}	2 ans	575
2 ^{ème}	2 ans	535
1 ^{er}	2 ans	500

Le grade d'IP est ouvert :

- Par concours professionnel aux inspecteurs ayant atteint le 4^{ème} échelon et ayant 5 ans de services effectifs en catégorie A dont 2 comme inspecteur des finances publiques ;
- Par examen professionnel à partir du 7^{ème} échelon d'inspecteurs et 10 ans de services effectifs en catégorie A ;
- Par examen professionnel pour les IDIV CN dès lors qu'ils ont 18 mois de service dans leur grade.

10^{ème} échelon en 2021

Inspecteur des Finances Publiques		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
11 ^{ème}		673
10 ^{ème}	4 ans	640
9 ^{ème}	3 ans	605
8 ^{ème}	3 ans	575
7 ^{ème}	3 ans	545
6 ^{ème}	3 ans	513
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	480
4 ^{ème}	2 ans	450
3 ^{ème}	2 ans	430
2 ^{ème}	2 ans	410
1 ^{er}	1 an 6 mois	390
Stagiaire	-	361

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}	3 ans	524
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	512
2 ^{ème}	2 ans	477
1 ^{er}	2 ans	459

Valeur du point d'indice brut : 4,85 €

*Rien n'est écrit
d'avance.
L'avenir nous
appartient !*

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

E : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr E dgfip@cgt.fr

T : 01.55.82.80.80

Suivez-nous sur facebook ou twitter :

t : @cgt.finpud (Syndicat National CGT Finances Publiques)

f : @cgt_finpud (CGTFinancesPubliques)

